

Saint-Etienne, le

14 FEV. 2024

Affaire suivie par :
Julien PADET
Chargé de mission BV du Gier
Direction de l'Assainissement et des Rivières
Tél : 04 27 40 56 08
Port : 06 25 32 01 71
julien.padet@saint-etienne-metropole.fr

REGION AUVERGNE RHONE ALPES
MADAME FABIENNE BUCCIO
PREFETE COORDINATRICE DU BASSIN
RHONE MEDITERRANEE CORSE
101 COURS CHARLEMAGNE
CS 20033
69269 LYON CEDEX 2

Référence : 2024/DAR/JP/FM/288393

Objet : déclaration d'intention – PAPI GIER 2

PJ : délibérations des différentes structures

Madame la Préfète,

Nos collectivités ont porté un premier Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant Gier au cours de la période 2017-2024.

Afin de poursuivre la démarche, Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien souhaitent poursuivre les efforts engagés dans le cadre d'une nouvelle démarche PAPI.

Nous avons ainsi le plaisir de vous adresser notre déclaration d'intention d'engager cette démarche d'élaboration d'un nouveau PAPI. Vous trouverez ci-joint la délibération de nos structures respectives ainsi que la déclaration d'intention.

Comptant sur votre collaboration et soutien pour la construction et l'aboutissement de ce projet, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Virginie OSTOJIC
Coprésidente du Comité de rivières
Présidente du Syndicat Mixte du Gier
Rhodanien

Bien cordialement
Julien LUYA
Vice-Président en charge des rivières et de la
GEMAPI

Copies pour information :

- DDT Loire
- DDT Rhône
- DREAL

Saint-Etienne, le **14 FEV. 2024**



Affaire suivie par :
Julien PADET
Chargé de mission BV du Gier
Direction de l'Assainissement et des Rivières
Tél : 04 27 40 56 08
Port : 06 25 32 01 71
julien.padet@saint-etienne-metropole.fr

PREFECTURE DE LA LOIRE
MONSIEUR ALEXANDRE ROCHATTE
PREFET
2 RUE CHARLES DE GAULLE
42000 SAINT ETIENNE

Référence : 2024/DAR/JP/FM/288393

Objet : déclaration d'intention – PAPI GIER 2

PJ : délibérations des différentes structures

Monsieur le Préfet,

Nos collectivités ont porté un premier Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant Gier au cours de la période 2017-2024.

Afin de poursuivre la démarche, Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien souhaitent poursuivre les efforts engagés dans le cadre d'une nouvelle démarche PAPI.

Nous avons ainsi le plaisir de vous adresser notre déclaration d'intention d'engager cette démarche d'élaboration d'un nouveau PAPI. Vous trouverez ci-joint la délibération de nos structures respectives ainsi que la déclaration d'intention.

Comptant sur votre collaboration et soutien pour la construction et l'aboutissement de ce projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Virginie OSTOJIC
Coprésidente du Comité de rivières
Présidente du Syndicat Mixte du Gier
Rhodanien

Bien cordialement
Julien LUYA
Vice-Président en charge des rivières et de la
GEMAPI

Copies pour information :

2 avenue Grüner - CS 80257
42006 Saint-Étienne cedex 1
T +33 (0)4 77 49 21 49
accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr

- DDT Loire
- DDT Rhône
- DREAL

Saint-Etienne, le 14 FEV. 2024

Affaire suivie par :
Julien PADET
Chargé de mission BV du Gier
Direction de l'Assainissement et des Rivières
Tél : 04 27 40 56 08
Port : 06 25 32 01 71
julien.padet@saint-etienne-metropole.fr

PREFECTURE DU RHÔNE
MADAME FABIENNE BUCCIO
PREFETE
31 COURS DE LA LIBERTE
69003 LYON

Référence : 2024/DAR/JP/FM/288393

Objet : déclaration d'intention – PAPI GIER 2

PJ : délibérations des différentes structures

Madame la Préfète,

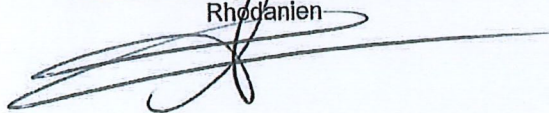
Nos collectivités ont porté un premier Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant Gier au cours de la période 2017-2024.

Afin de poursuivre la démarche, Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Mixte du Gier Rhodanien souhaitent poursuivre les efforts engagés dans le cadre d'une nouvelle démarche PAPI.

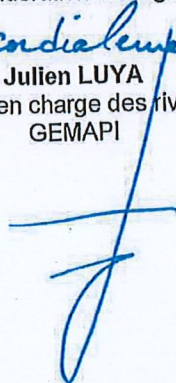
Nous avons ainsi le plaisir de vous adresser notre déclaration d'intention d'engager cette démarche d'élaboration d'un nouveau PAPI. Vous trouverez, ci-joint, la délibération de nos structures respectives ainsi que la déclaration d'intention.

Comptant sur votre collaboration et soutien pour la construction et l'aboutissement de ce projet, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Virginie OSTOJIC
Coprésidente du Comité de rivières
Présidente du Syndicat Mixte du Gier
Rhodanien



Bien cordialement
Julien LUYA
Vice-Président en charge des rivières et de la
GEMAPI



Copies pour information :

2 avenue Grüner - CS 80257
42006 Saint-Étienne cedex 1
T +33 (0)4 77 49 21 49
accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr

- DDT Loire
- DDT Rhône
- DREAL